

LE JOURNAL DU VILLAGE DES NOTAIRES

édité par LEGI TEAM
198 avenue de Verdun
92130 Issy-les-Moulineaux
RCS B 403 601 750

Directeur de la publication

Pierre MARKHOFF
pmarkhoff@legiteam.pro

Abonnements

smorvand@village-notaires.pro
Tél : 01 70 71 53 80

Imprimeur

JF IMPRESSION
Garo Sud
296 rue Patrice Lumumba
CS97874
34075 Montpellier Cedex 3

Publicité

Régie exclusive : LEGI TEAM
198 avenue de Verdun
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél : 01 70 71 53 80
Site : www.legiteam.fr

Responsable

Sandrine MORVAND
smorvand@village-notaires.pro
Tél. : 01 70 71 53 88

N° ISSN 2103-9534

Rédaction

Simon Brenot
simon@village-justice.com

Aude Dorange
a.dorange@legiteam.pro

Alain Baudin

Jordan Belgrave

Aurélie Fardeau

Maquette

Cyriane VICIANA
c.viciana@legiteam.pro

Diffusion

7 000 exemplaires

*Les opinions émises dans cette
revue n'engagent que leurs auteurs.
Toute reproduction même partielle
doit donner lieu à accord préalable et
écrit des auteurs et de la rédaction.*



Édito

L'Institut national des formations notariales : la Grande école du notariat ! *L'avenir de la profession réside dans la qualité de sa formation*

Depuis le décret n° 2018-659 du 25 juillet 2018, la France ne connaît qu'une seule et unique école du notariat : l'Institut national des formations notariales (INFN). Présidé par Monsieur Jean Quintard, Premier avocat général à la Cour de cassation, l'INFN assure la formation initiale des futurs collaborateurs et notaires et la formation continue des collaborateurs et notaires en fonction.

Pour construire une école d'excellence, l'INFN a su s'appuyer sur son passé et s'incliner vers l'avenir. L'INFN s'appuie, d'une part, sur un passé prestigieux. Depuis 1973, la formation des collaborateurs et des notaires a toujours été envié par les autres professions. La formation aux métiers du notariat bénéficie, tout d'abord, d'un ancrage territorial qui garantit une certaine proximité et une grande diversité. C'est ce maillage que la réforme n'a pas voulu remettre en cause en conservant seize sites d'enseignement gérés par des directeurs dévoués à leurs étudiants et ayant fait preuve, pendant cette crise sanitaire, d'un incroyable professionnalisme et d'une très grande disponibilité. La Grande école doit également sa réputation au lien privilégié qui s'est tissé avec le temps entre le notariat et l'Université. L'enseignement théorique-pratique dispensé en binôme par un universitaire et un praticien permet aux futurs collaborateurs et notaires de bénéficier d'une formation globale et transversale. Quant à l'avenir, d'autre part, la formation comme la profession doit vivre avec son temps. À cette fin, la réforme de la formation des futurs notaires, opérant une fusion de la voie professionnelle et de la voie universitaire, permet de prendre le meilleur de chacune de ces deux voies d'accès au diplôme de notaire. La future formation ne fait pas table rase du passé conservant une place centrale à l'acte authentique et à la déontologie, mais elle accorde plus d'importance aux outils numériques et aux humanités notariales. Le notaire est un juriste ouvert sur le monde qui l'entoure (cycle 1). La future formation ne remet pas en question l'approche globale qui s'impose au notaire mais lui donne l'opportunité également de se spécialiser et d'ouvrir son esprit aux problématiques de droit comparé (cycle 2). Enfin, le futur notaire est aussi un chef d'entreprise, gérant ou non sa propre structure, supposant de maîtriser les rudiments du management afin de parfaire, dans un monde hyper-digitalisé, son intelligence émotionnelle (cycle 3). C'est dans ce même esprit que sera bientôt envisagée la refonte des formations des collaborateurs.

L'INFN, au-delà constitue une vitrine de la profession. L'école en véhicule les valeurs : diversité, proximité, rigueur, expertise, humanité. L'école en assure également le rayonnement au moyen de partenariats prestigieux actés ou en cours, en France et à l'étranger. L'école est enfin un lieu de débats et de discussion au moyen de journées diverses et variées permettant de partager et de diffuser une culture notariale qui constitue l'ADN de la profession.

On l'aura compris : il n'y a pas de grande profession sans une excellente formation. L'INFN est le vivier et le moteur d'une profession plus que jamais tournée vers l'avenir.

Mustapha Mekki
Agrégé des Facultés de droit